



## REGLEMENT INTERIEUR MATERNELLE

### HORAIRES

**MATIN** : de 7h30 à 8h15 garderie du matin. Elle est prévue dans la salle de Garderie du nouveau bâtiment.

8h30 : accueil par les enseignantes de maternelle soit au portail du 23 rue Claude Bouchu, soit en classe en fonction des niveaux.

**PAUSE MERIDIENNE** : sortie à 11h40 au portail du 19 rue Claude Bouchu.

**APRES-MIDI** : l'école ouvre ses portes à 13h30 au portail du 19. Un élève de maternelle doit être confié exclusivement à une enseignante de maternelle au portail pour les MS et GS, à la porte du sous-sol Maternelle pour les PS.

**SORTIE** : la sortie est prévue à 16h20 au portail du 23. Ensuite, les enfants sont accompagnés en garderie.

#### **La garderie :**

Le matin : de 7h30 à 8h30 : elle se déroule dans la salle d'activité du nouveau bâtiment.

Le soir :

- de 16h20 à 18h00, elle se déroule dans le parc ou au sous-sol du bâtiment maternelle. Un goûter est fourni par la société de restauration.
- De 18h à 18h30, vous retrouverez votre enfant dans la salle d'activité du nouveau bâtiment.

La garderie se termine impérativement à 18h30. Au-delà, 20 Euros vous seront facturés à chaque retard. Les parents ne rentrent pas dans les classes en l'absence des enseignantes, même en cas d'oubli.

Tout enfant inscrit à la garderie doit être repris à la garderie même si annulation.

### ORGANISATION DES SORTIES

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes autorisées, nous devons être avertis par écrit (École Directe) si une autre personne vient les chercher. Une pièce d'identité sera demandée.

### REGLEMENT DE LA COUR MATERNELLE

La cour est un espace pédagogique soumis à des règles précises qui doivent être respectées. Toutes les infrastructures de notre cour sont sous la responsabilité de l'école. Elles ne doivent donc être utilisées qu'en présence et avec l'autorisation d'une enseignante ou d'une surveillante.

### ABSENCES

Les absences doivent être signalées le plus rapidement possible avant 9h00 dans tous les cas en téléphonant au secrétariat ou en envoyant un message sur Ecole Directe à « Camille Prêcheur » uniquement. Au retour

de l'enfant, merci de remplir un coupon prévu à cet effet. S'il s'agit d'une maladie contagieuse, l'école doit être immédiatement informée. Dans tous les cas, pour le bien être de votre enfant et éviter les contaminations, gardez votre enfant souffrant ou fiévreux à la maison.

En dehors d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé), effectué par le médecin de l'inspection académique, aucun médicament ne peut être administré à l'école. En cas de chute, nous ne sommes pas autorisés à désinfecter une plaie autrement qu'avec de l'eau et du savon.

## **LES GOÛTERS D'ANNIVERSAIRE :**

Les chewing-gums et sucettes sont interdits.

Merci de prévoir des gâteaux. Les boissons gazeuses ne sont pas autorisées.

**Nous n'acceptons plus de transmettre les invitations aux anniversaires.**

## **TENUE**

**Marquez tous les vêtements** de vos enfants ainsi que les chaussures et les chaussons. Concernant les chaussons : ni mules, ni chaussons fantaisistes. Pour les petits, pas de chaussures à lacets, de ceinture et de bretelles. Pour tous, pensez à des vêtements confortables et pratiques (pas de body ou de salopette) afin de rendre votre enfant autonome.

Sont interdits les vêtements jouets : breloques, paillettes réversibles, chaussures clignotantes...

Vernis à ongles, tatouages ne sont pas autorisés.

## **OBJETS**

Jouets, bijoux, pommade labiale, argent, médicaments sont interdits. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet. Si vous trouvez un élément de jeu inconnu dans les poches de votre enfant, remettez-le à l'enseignante, cela peut venir des classes.

Marquez bien les doudous ! Pour les PS et MS les doudous et/ou tétines ne sont acceptés que s'ils sont dans une boîte hermétique au nom de l'enfant. **Ils resteront à l'école.**

Cartables et parapluies sont interdits en maternelle, même dans les couloirs.

## **DROIT A L'IMAGE**

Sans badge officiel fourni par l'établissement, il est formellement interdit de prendre des photos/vidéos.

## **LIAISON ECOLE-FAMILLE**

Toutes les informations concernant la classe sont diffusées sur le PADLET de la classe et sur Ecole Directe. Il est impératif de vous y référer.

Dijon, le ...../...../.....

Signature des responsables légaux

*L'école se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement*